



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayigach

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 46, verset 4

Les enfants, la Paracha de Vayigach nous raconte la descente émouvante de Ya'acov Avinou et sa famille en terre d'Égypte. Ils n'en ressortiront que 210 ans plus tard, après de nombreuses souffrances et un terrible esclavage... Dans ce verset, Hachem apaise Ya'acov Avinou, qui avait tellement peur de descendre en Egypte, et qui avait beaucoup de peine de devoir quitter la terre d'Israël. Hachem dit à Ya'acov : "Je descendrai avec toi en Egypte, et Je te remonterai aussi remonter".

? Que viennent rajouter les deux mots "aussi remonter" (en hébreu "Gam 'Alo") ?

La Guémara (dans le traité Sota du Talmud de Jérusalem) explique qu'Hachem a rassuré Ya'acov Avinou sur le fait qu'il ne serait pas enterré en Egypte, mais en terre d'Israël, et Il a ajouté "Gam 'Alo" pour lui dire que, non seulement lui sera enterré en Israël, mais même ses enfants. Lors de la sortie d'Égypte, chaque tribu prendra avec elle les ossements de son fondateur pour les amener en Israël.

? Dans la Paracha de Béchala'h, la Torah raconte que Moché Rabbénou s'est personnellement occupé des ossements de Yossef. Pourquoi la Torah nous parle-t-elle précisément des ossements de Yossef (et pas de ceux des autres fils de Ya'acov), et pourquoi n'est-ce pas les membres de la tribu de Yossef qui s'en sont occupés

Suite en page 2



PARACHA SUITE

(puisque chaque tribu devait prendre avec elle les ossements de son fondateur, pour les amener en Israël) ?

Le Torah Témina rapporte que, pour chacun des autres enfants de Ya'acov Avinou, il était facile de déterrer le cercueil et de l'amener en Israël.

 Pour le cercueil de Yossef, par contre, lorsque les membres de sa tribu ont voulu le déterrer pour l'amener en Israël, ils se sont heurtés à une forte opposition des Egyptiens, qui voulaient le garder chez eux. Le cercueil de Yossef avait été placé au fond du Nil, car les Egyptiens étaient convaincus que cela apportait la Brakha (bénédiction) aux eaux du Nil. De plus, puisque la Torah dit que lorsque Yossef est arrivé chez Potifar, Hachem a béni la maison de Potifar grâce à lui, les Egyptiens ne voulaient pas perdre la bénédiction que leur apportait en Egypte la présence du corps de Yossef. Le seul qui a eu l'autorité

nécessaire pour braver l'opposition des Egyptiens et reprendre le corps de Yossef était Moché Rabbénou. C'est pourquoi la Torah nous dit que c'est lui qui s'est occupé des ossements de Yossef. Par ailleurs, la Guémara (Brakhot 56b) nous dit que celui qui voit un chameau en rêve, c'est un signe qu'il a été épargné d'un décret de mort qui pesait sur lui. Rabbi Bar 'Hama bar 'Hanina demande : "De quel verset apprenons-nous cela ?". Et il cite justement les deux mots dont nous avons parlé précédemment : "Gam 'Alo".

? Quel lien y a-t-il entre ces mots et le fait que celui qui rêve d'un chameau sera sauvé d'un décret de mort ?

Rachi nous dit que "Gam 'Alo" est une contraction des mots "Gamal 'Ala", qui indiquent que celui qui a rêvé d'un chameau (Gamal) est monté ('Ala), c'est-à-dire a été sauvé d'un décret de mort qui planait sur lui.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 580, Halakha 2

HALAKHA

Les enfants, nous sortons du jeûne du 10 Tévèt, mais il faut savoir que, d'après le Choul'han 'Aroukh, nous aurions dû jeûner trois jours consécutifs : le 8, le 9 et le 10 Tévèt. En pratique, certaines personnes jeûnent ces trois jours. Ce n'est pas obligatoire, mais certains le font. Les mots du Choul'han 'Aroukh sont : "Voici les dates où des malheurs sont arrivés à nos ancêtres, et auxquelles il convient de jeûner."



Dans la liste de ces dates, il y a :

- le **8 Tévèt**, où la Torah a été traduite en grec à la demande du roi Talmäi (Ptolémée) ; cela a entraîné trois jours d'obscurité dans le monde,

- le **9 Tévèt**. Le Choul'han 'Aroukh dit que nous ne savons pas quel malheur est arrivé ce jour-là. Le Michna Beroura rapporte que, dans les Seli'hot que nous disons le 10 Tévèt, il est dit que le 9 Tévèt, 'Ezra Hassofer est décédé.

Le Kol Bo écrit que le 9 Tévèt, **'Ezra et Né'hémia sont décédés**.

Le Choul'han Gavoha dit qu'en fait, 'Ezra est décédé le

10 Tévèt, mais on a avancé d'un jour le jeûne, pour bien marquer ce décès, sinon, il serait passé inaperçu par rapport à la raison pour laquelle nous jeûnons le 10 Tévèt (début du siège de Jérusalem).

Même si le Choul'han 'Aroukh a dit que nous ne connaissons pas la raison pour laquelle nous jeûnons le 9 Tévèt, certains disent qu'il la connaissait, mais ne l'a pas écrite à cause de la censure qui existait à l'époque.

Il semblerait donc qu'à part la raison que nous avons mentionnée (le décès de 'Ezra), il y ait encore une autre raison que nous ne pouvons pas dévoiler.



MICHNA

Nous continuons notre étude sur les lois de Chemita, puisque l'année prochaine sera une année de Chemita, et que les 'Hakhamim disent qu'il y a une Mitsva d'étudier les lois de la Chemita pendant l'année qui précède celle-ci. Même les juifs qui n'habitent pas en Israël doivent se sentir concernés par la Chemita. Cette Michna dit : "Un grand principe a été dit sur la septième année : tout fruit ou légume destinés à la consommation humaine, on ne pourra pas en faire un remède (c'est-à-dire en faire des pansements, des cataplasmes, etc.)."

? D'où apprenons-nous cette interdiction ?

Du verset de Parachat Béhar qui dit : "Cette année-là, ce que la terre produira sera pour vous une **alimentation**."

 Nos Sages expliquent : une alimentation, et non un remède médical. En pratique, si on a fabriqué de l'alcool avec du blé ou des betteraves, on ne pourra pas l'utiliser pour se frictionner le corps, pour faire un bain de bouche, pour nettoyer une plaie, pour calmer une douleur de dent...

? Si on a conseillé à une personne qui a mal aux dents de boire du whisky ou du cognac pour calmer sa douleur, a-t-elle le droit de le faire ?

Oui, à condition de ne pas recracher l'alcool mais de l'avaler.

 La Michna continue en disant qu'à plus forte raison, les produits de la Chemita **ne peuvent pas** être utilisés pour faire un remède pour les animaux. Puis, elle dit : "Et tout ce qui n'est pas réservé à l'alimentation humaine mais plutôt à l'alimentation animale, on ne pourra pas l'utiliser pour

soigner les animaux, mais on pourra l'utiliser pour soigner les êtres humains."

Et ensuite : "Tout ce qui n'est pas exclusivement réservé à l'alimentation humaine, à l'alimentation animale ou même à la combustion, cela dépendra de l'intention au moment de la cueillette. C'est le cas de la sarriette, de la marjolaine et du thé."

Par conséquent, si, à ce moment-là, celui qui cueille ces produits pense en manger lui-même et en donner à manger à ses animaux, on y appliquera les lois concernant l'alimentation humaine et celles concernant l'alimentation animale. Il ne pourra donc pas les utiliser pour faire des médicaments, ni les faire cuire ou bouillir (car les animaux ne mangent pas des choses cuites, mais seulement des choses crues). Mais s'il pense à les utiliser **pour la combustion**, ces produits **auront le statut du bois**. Le bois n'a pas la sainteté de la Chemita, et **n'est donc pas concerné** par les restrictions de celle-ci.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare :

"Le sage a peur et s'écarte du mal. Mais le sot s'endurcit et a confiance."

? Qu'est-ce que cela signifie ?

Le **Métsoudat David** et le **Ralbag** expliquent que, dans la vie, lorsqu'il y a un danger, le **sage s'en méfie**. Il est conscient que c'est un danger, **cherche à s'en protéger**, et s'en écarte au lieu de l'affronter.

 (Exemple : S'il voit au bout de la rue un attroupement de gens excités qui risquent de l'attaquer, il ne va pas aller dans leur direction. Il choisira un autre chemin, pour éviter la situation dangereuse au lieu de s'y mettre lui-même. Et ainsi, il échappera souvent à des catastrophes.)

Le **sot**, par contre, se remplit de **certitudes**, et même de **colère**. En se croyant courageux, il va de l'avant et se querelle avec des gens dont il devrait avoir peur, en se disant que rien de mal ne lui arrivera. **Il se trompe lourdement...**

Il est téméraire, défie le danger et n'a peur de rien. Mais c'est de la sottise, car, la plupart du temps, **le combat se termine mal pour lui...**

Rachi, le Evèn 'Ezra et le Malbim comprennent ce verset au niveau de la Yirat Chamayim (crainte d'Hachem).

Le **'Hakham** a peur de ce que peuvent engendrer les mauvaises actions, et il les évite par conséquent. Il s'écarte du mal. Mais le sot n'a pas peur des conséquences de ses actes. Il dépasse toutes les limites et s' imagine que rien de mal ne lui arrivera, et qu'il vivra toujours sereinement, dans ce monde et dans le monde futur. Le **Malbim** dit que l'homme a, depuis sa naissance, une tendance à certaines mauvaises choses (convoitise, recherche de plaisirs physiques...), et, même s'il est sage, les pulsions de son cœur risquent fortement de le détourner de la sagesse. Pour ne pas s'en détourner, il a besoin de grandes forces intérieures (données par l'étude du Moussar).

Ce verset nous enseigne donc que même les **Tsadikim** ont un **Yétser Hara'**, une envie de mauvaises choses, mais ils savent trouver les freins pour ne pas dépasser les limites. **En étudiant le Moussar**, ils **augmentent leur Yirat Chamayim**, qui les aidera à s'écarter du mal.



NÉVIIM PROPHÈTES

Les enfants, cette semaine, nous lisons en Haftara une très belle prophétie de Yé'hézel. Celle-ci est en rapport avec la confrontation entre Yéhoua et Yossef, dont nous parle la Paracha. Il faut savoir qu'à la mort du roi Chlomo, le royaume d'Israël a été divisé en deux. C'est ce qu'on appelle le grand schisme. Il y a eu d'un côté, le royaume de Yéhoua, composé des tribus de Yéhoua et Binyamin (le Beth Hamikdash était dans ce territoire), et de l'autre, le royaume d'Israël, composé des dix autres tribus. Le premier roi du royaume d'Israël était le fameux Yérovam ben Névati, qui a incité le peuple juif à l'idolâtrie. Le royaume d'Israël est aussi appelé le royaume d'Éphraïm, car la plupart des rois qui s'y sont succédé venaient de la tribu d'Éphraïm. Dans cette Haftara, Yé'hézel raconte qu'Hachem lui est apparu et lui a dit : "Prends une planche de bois, sur laquelle tu écriras pour Yéhoua et les Bné Israël ses amis (cela fait allusion à Binyamin). Et prends une deuxième planche de bois, sur laquelle tu écriras pour Yossef, Éphraïm, et toute la maison d'Israël ses amis." La première planche concerne donc les tribus de Yéhoua et Binyamin. Et la deuxième, concerne les dix autres tribus.

Nous retrouvons donc ici la confrontation entre Yéhoua et Yossef. Hachem a dit à Yé'hézel de réunir ces deux planches dans une main, et elles n'en formeront plus qu'une. Et effectivement, le Radak et le Métsoudat David disent qu'il y a eu un miracle et les deux planches sont devenues une seule. Yé'hézel devait faire cela devant tout le peuple, et lorsque celui-ci lui demanderait quel est le message de ce qu'il leur montre, il devait leur expliquer que : "La division entre les deux royaumes ne peut pas durer éternellement. Viendra le moment où les deux royaumes n'en formeront plus qu'un." Il y a une petite allusion indiquant que ce royaume sera dirigé par Yéhoua. Hachem dit ensuite qu'Il aidera tous les juifs qui se sont rendus impurs parmi les nations à retrouver leur pureté, que le roi David sera le Machia'h, et que l'ensemble du peuple suivra les commandements d'Hachem.

? Comment comprendre les mots «le roi David sera le Machia'h» ?

Ils peuvent être compris de deux façons : c'est une **allusion à la résurrection des morts**, durant laquelle le roi David sera lui-même le roi d'Israël, ou, plus simplement, le Machia'h sera un descendant du roi David, et il régnera sur le peuple juif. Hachem dit ensuite : «Et tous les juifs s'installeront sur la terre que J'ai donnée à Ya'acov Mon serviteur.»

? Pourquoi Hachem ne mentionne-t-Il ici que Ya'acov, et pas aussi Abraham et Its'hak ?

Car Abraham a aussi eu Yichmaël, et Its'hak a aussi eu 'Essav ; et les descendants de **'Essav et Yichmaël n'ont pas de part sur la terre d'Israël**. Par contre, les descendants de Ya'acov ont tous une part sur celle-ci.

📖 La Haftara continue en disant qu'il y aura une alliance de paix éternelle entre Hachem et le peuple juif, que le Beth Hamikdash sera reconstruit, qu'Hachem sera pour nous notre D.ieu, et que nous serons pour Lui Son peuple. La Haftara se termine par la reconnaissance, par tous les peuples du monde, du fait qu'Hachem existe, et qu'Il a choisi le peuple juif pour être Son peuple.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Maharal de Prague nous enseigne : "Quiconque émet des propos médisants est mauvais, tandis que D.ieu est le bien absolu ; or, le bien et le mal ne peuvent se lier l'un à l'autre."

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Tant que Réouven n'a pas présenté ses excuses à Chimon d'avoir parlé en mal de lui, sa Téhouva ne peut pas être complète, même si Chimon n'est au courant de rien. Il devra obtenir son pardon avant de faire Téhouva auprès de D.ieu.



CEtte SEMAINE

Gad et Chimon se sont disputés. Chimon n'arrive pas à s'apaiser, et va voir Réouven, qui, pour le calmer, lui dit que Gad est parfois un peu jeune d'esprit.



À toi !

Réouven a-t-il le droit d'apaiser Chimon de cette façon ?



HISTOIRE

Rabbi Avraham Mordékhaï Malakh, habite à Borough Park, aux États-Unis.

Ce 'Hassid de Gour est connu pour animer le dernier quart d'heure des mariages 'hassidiques, pendant lequel les familles s'assoient, et écoutent un "animateur" parler des mariés et de leurs familles, sous forme de vers, sur une mélodie agréable, et en parsemant son monologue de quelques blagues.

Les 'Hassidim aiment particulièrement ce moment.

Récemment, un neveu de Rabbi Avraham Mordékhaï s'est marié en Israël et, à cause de la situation actuelle, le Rav n'a pas pu venir au mariage. Il a cependant proposé de faire son "spectacle" par téléphone, et cette proposition a été acceptée avec joie.

Le moment venu, le père du marié a appelé son frère en Amérique et lui a dit que des haut-parleurs ont été installés dans la salle, que les micros allaient être désactivés pour qu'il ne soit pas dérangé par du bruit, mais que tout le monde était assis et prêt à l'entendre.

Rabbi Avraham Mordékhaï était cependant mal à l'aise, car il ne voyait pas son public, ne l'entendait pas, et se demandait carrément s'il y avait des gens qui l'écoutaient... Il a néanmoins continué vaillamment à dire tout ce qu'il avait à dire.



Au bout d'une vingtaine de minutes, les micros ont été réactivés, Rabbi Avraham Mordékhaï a entendu des applaudissements, et la communication a été coupée.

Deux heures plus tard, son frère l'a appelé pour le remercier. Rabbi Avraham Mordékhaï lui a demandé si les gens avaient entendu, et son frère a répondu : "Tu plaisantes ?

Ils sont presque tombés de leur chaise de joie et de rire ! Quelle bonne humeur tu as répandue dans la salle !".

Après avoir entendu cela, Rabbi Avraham Mordékhaï s'est dit : "Ce quart d'heure ressemble, en vérité, à toute notre vie.

Nous passons notre vie à étudier, prier, dire des paroles gentilles, encourager, faire des Mitsvot, sourire, maîtriser nos pensées... Et nous ne voyons pas (et n'entendons pas) la réaction de Celui qui nous voit (et nous entend).

Ce n'est qu'après 120 ans que nous verrons la grande joie que nous avons apportée, tout au long de notre vie, à la cour céleste par chacune de nos paroles de Torah, de Téfila, de 'Hessed, et chacune de nos bonnes actions."

Pour l'instant, nous ne pouvons pas entendre les applaudissements et les encouragements de la cour céleste, mais, un jour, celle-ci nous accueillera avec joie !

Question

Avner a acheté une machine à laver, et, au bout de quelques jours, il se rend compte qu'un des programmes de lavage ne fonctionne pas. Il se dit alors que, dès qu'il pourrait, il irait au plus vite au magasin afin de se faire rembourser. Ce n'est que quelques jours plus tard qu'il trouva le temps de se rendre au magasin, mais, entre-temps, il continua d'utiliser la machine. Il arriva et décrit son problème

au vendeur, et fut surpris par la réponse du vendeur qui lui dit qu'étant donné que la machine avait un réel problème, la vente était nulle et non avenue, il n'avait donc pas le droit de continuer à l'utiliser, car elle appartenait au magasin, et, s'il l'a fait, c'est qu'il est prêt à renoncer à son droit de se faire rembourser.

GUEMARA



Qu'en penses-tu, Avner a-t-il perdu son droit de se faire rembourser ?

A toi !



- Roch sur Baba Métsia (chap. 4) alinéa 15 "Chtout Kana" jusqu'à "Rav 'Haï Gaon".
- Choul'han 'Aroukh ("Hochen Michpat) chap. 232, alinéa 3.

RÉPONSE

Bien qu'il soit vrai que la vente d'un objet défectueux n'est pas effective, si la personne continue d'utiliser l'objet après s'être rendu compte du problème, le Choul'han 'Aroukh nous apprend que cela est considéré comme une "Mé'hila", c'est-à-dire qu'il a cédé à son droit. C'est pourquoi, Avner ne pourra plus être remboursé.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Rosemblum



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 584 28 09 53 ✉ avotoubanim@torah-box.com